

AVISU CESEC 2024-19¹
AVIS CESEC 2024-19

Relatif à
Rilativu à

**L'immirzioni a pro di l'imparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola
Corsa par 2024/2025²**

*L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola
Corsa pour la période 2024/2025*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 12 juin 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2024/2025 ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 12 di ghjugnu di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecuomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **L'immirzioni a pro di l'imparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa par 2024/2025 ;**

Après avoir entendu, Madame TORRE-MASSONI Christine, pour la Direction de la langue corse ;

¹ Adopté à l'unanimité
Votants : 47

² 2024/163/CP

À nant'à u raportu di Cécile RUGGERI-LIBERATORE, per a cummissione « lingua corsa è u so sviluppu »

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 25 di ghjugnu di u 2024, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le 30 juin 2022 l'Assemblée de Corse adoptait un rapport stratégique présenté par le Conseil exécutif de Corse, faisant de l'immersion linguistique un élément déterminant de sa politique au service de l'apprentissage et de la pratique de la langue corse.

Le développement de la pratique du corse est essentiellement assuré aujourd'hui par les écoles, à travers des établissements bilingues de plus en plus nombreux.

Le choix de la Collectivité de Corse est de maintenir l'enseignement bilingue par immersion tant dans l'enseignement public que dans le cadre associatif pour tendre toujours plus vers une compétence bilingue équilibrée.

Ce choix stratégique est illustré par le renouvellement proposé du soutien financier pour l'année 2024/2025 pour l'association Scola corsa

L'action de Scola corsa, qui vise à promouvoir la diffusion, l'apprentissage et le développement de la langue corse par sa pratique immersive dans tous les champs d'activités, se poursuit depuis trois ans avec un bilan très satisfaisant. Le nombre d'élèves augmente chaque année pour atteindre aujourd'hui 96 enfants répartis dans 7 classes sur 4 sites. Sur le plan pédagogique, on peut noter les bons résultats des élèves aux évaluations nationales CP. Par ailleurs, la pratique de la langue corse, tant à l'oral qu'à l'écrit, se structure et se développe grâce à des supports pédagogiques novateurs dédiés et adaptés qui abordent la langue corse comme un véritable vecteur de savoirs culturels et patrimoniaux. jusque dans les familles des élèves. On peut noter également l'impact sociétal de ces résultats par le retour ou l'accroissement de la pratique du corse dans les familles. Sur le plan économique enfin, l'association a recruté et formé 7 nouveaux personnels.

L'association « Scola corsa Federazione » fait aussi état de perspectives intéressantes pour l'année scolaire 2024 – 2025. Elle prévoit en effet, un nouvel accroissement des effectifs jusqu'à 154 enfants, le recrutement et la formation de 6 nouveaux personnels et un investissement plus important dans la formation continue des animateurs en poste.

Aussi, afin de permettre à l'association « Scola corsa – A Federazione » de poursuivre le travail engagé, et dans le droit fil de sa stratégie en matière de politique linguistique, la Collectivité de Corse propose de renouveler son soutien financier pour la période 2024-2025, à l'association Scola Corsa, aujourd'hui dénommée association « Scola Corsa - A Federazione ». Ce soutien se matérialise par un nouveau conventionnement qui intervient après deux conventions annuelles passées les deux années précédentes et qui ont permis à la Collectivité de Corse de s'assurer de la viabilité du projet et de la solvabilité de l'association.

Pour l'année 2024 – 2025, le montant alloué est de 977.000 €, soit 70% du budget global de la structure pour l'année 2024 – 2025. Une partie de cette somme sera reversée aux associations membres du réseau « Scola corsa » selon des modalités définies dans la convention.

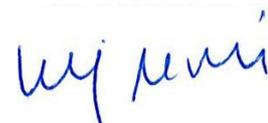
Le CESECC est satisfait de la progression de l'enseignement immersif de la langue corse et des bons résultats obtenus.

Compte tenu de la montée en puissance de Scola corsa et, par ricochet, des perspectives financières associées pour accompagner cette montée en puissance, **le CESECC estime** indispensable que la Collectivité de Corse intègre la charge financière à venir et se soucie du maintien de l'équilibre financier actuel, dans l'attente des effets financiers attendus de la future contractualisation avec l'Etat (prise en charge des salaires des enseignants et administratifs).

En outre, **il considère** que cette contractualisation de Scola corsa avec l'Etat s'impose afin de ne pas fragiliser la structure dans le cadre d'un modèle actuel qui compromet son développement sur cet aspect de son activité.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI